

Formation initiale

CHEF D'ÉQUIPE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES (SSIAP2)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'activité de Chef d'Équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes :

- Connaitre et mettre en œuvre les outils de gestion et de management d'une équipe ;
- Manipuler des systèmes de sécurité incendie (SSI) ;
- Connaitre les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail ;
- Connaître le rôle du chef de poste central de sécurité ;
- Manager l'équipe de sécurité ;
- Réaliser des comptes rendus aux autorités hiérarchiques ;
- Appliquer des consignes de sécurité ;
- Lire et manipuler des tableaux de signalisation ;
- Effectuer des rondes complémentaires de sécurité ;
- Donner des instructions aux agents de niveau 1 et contrôler leurs connaissances ;
- Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations de sécurité ;
- Gérer des incidents ascenseurs ;
- Accompagner la commission de sécurité incendie et d'accessibilité.

Textes de référence

- Fiche RS 5642 SSIAP2 de France compétences
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5642/>
- Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant exercer en tant que Chef d'Équipe SSIAP2

PRÉREQUIS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1, ERP 1 ou IGH en cours de validité, **ou bien** être titulaire d'un CAP Agent de sécurité de moins de 3 ans (Réf. Fiche RNCP 18620 de France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18620/>) ;
- Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie de niveau 1 pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois ;
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC1 de moins de deux ans ; SST ou PSE1, en cours de validité.
- Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical de moins de trois mois (formulaire spécifique fourni par l'organisme de formation)

DURÉE DE FORMATION – NIVEAU DE SORTIE DE FORMATION

- 75 heures, examen compris

DÉLAI D'ENTRÉE EN FORMATION

1 mois avant le début de la session de formation (le temps de passer la visite médicale d'aptitude et/ou une formation au secourisme le cas échéant)

1 jour avant le début de la session sous réserve de répondre aux prérequis et dans la limite des places restantes.

⚠ Pour engager votre CPF ou demander un financement public, tenez compte des délais spécifiques d'instruction du dossier

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUIVI DES ACQUIS / EXAMEN FINAL

- Cours théoriques et pratiques avec appui audiovisuel
- Mises en situations
- Évaluation régulière par QCM à chaque fin d'Unité de Valeur

Examen final en présence d'un jury :

- Épreuve théorique - QCM de 40 questions (de manière électronique)
- Épreuve orale - Animation d'une séquence pédagogique
- Épreuve pratique - Exercice de gestion du PC en situation de crise
- En cas de réussite partielle à l'examen, le candidat dispose d'un an pour représenter uniquement la (les) épreuve(s)s échouée(s)

CONTENU**Formation 100 % en présentiel**

- Programme conforme à l'annexe III de l'arrêté du 2 mai 2005 « Référentiel pédagogique SSIAP 2 »
- Seuls les stagiaires ayant suivi l'intégralité du programme de formation sont autorisés à se présenter à l'examen

Théorie

- Rôles et missions du Chef d'équipe de sécurité incendie
- Manipulation du système de sécurité incendie
- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie
- Chef de poste central de sécurité en situation de crise

Pratique

- Organisation d'un planning d'activité
- Élaboration d'un planning de formation et de recyclage
- Organisation d'une séance de formation
- Exercices :
 - De traitement d'un conflit
 - De compte-rendu écrit, oral et rédaction d'un rapport
 - De gestion d'incidents
 - Accueil et orientation des secours extérieurs
- Manipulation du SSI
- Scénarios de dangers imminents

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- 4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'entrée en formation des candidats est conditionnée, entre autres, par la présentation d'un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois.

Le formulaire à utiliser, conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, est fourni par l'organisme de formation.

Une référente handicap est à l'écoute des candidats concernés (Cf. Responsables et contacts)

RESPONSABLES ET CONTACT

Directeur du Centre de formation : Hugo Fontaine

Responsable pédagogique : Charbonnel Freddy

Service administratif : Elisabeth Porcu, Laurence Vaissière

Contact : 04 44 05 10 56 / pagformation@pag.fr

Référente handicap : Charlotte Bougain

Contact : 04 73 98 28 29

PLANNING 2026

Pas de formation programmée pour 2026

Pour une session en intra-entreprise, nous contacter

STATISTIQUES 2025

3 stagiaires formés, tous présentés à l'examen

67 % de réussite à l'examen

Taux de satisfaction : 100 % de stagiaires très satisfaits

Taux de recommandation : 100 % des stagiaires recommanderaient PAG Formation

Nos stagiaires parlent de leur expérience PAG Formation

« Qualité – Pédagogie – Professionnalisme »

« Apprentissage – Compréhension – Bonne ambiance »

« Très satisfaisant, merci »

Tarif par stagiaire : 1290 €

Tarif groupe sur devis

